

Évaluations certificatives du cycle de formation 4

JSP4

CYCLE DE FORMATION 4 : JSP4



RECAPITULATIF DES EVALUATIONS CERTIFICATIVES REALISEES EN FIN DE CYCLE 4 BREVET de JSP

MODULES	Évaluations
Module Prompt Secours	Mises en situation pratiques (évaluations sommatives à visée certificative)
Module Incendie	<ul style="list-style-type: none">- Une épreuve écrite sous forme d'un QCM ou d'un QROC portant sur l'ensemble des contenus abordés lors de la formation de JSP (JSP1, JSP2, JSP3 et JSP4)- Une épreuve pratique portant sur une situation opérationnelle mettant en œuvre l'appareil respiratoire isolant- Une épreuve pratique portant sur une situation opérationnelle mettant en œuvre les échelles et le LSPCC- Une épreuve pratique portant sur une situation opérationnelle mettant en œuvre les établissements en binôme et l'utilisation des lances
Module Opérations Diverses	<ul style="list-style-type: none">- Une épreuve écrite sous forme d'un QCM ou d'un QROC portant sur l'ensemble des contenus abordés lors de la formation de JSP (JSP2, JSP3 et JSP4)- Une épreuve pratique portant sur la connaissance et la mise en œuvre de l'ensemble des matériels d'opérations diverses abordés lors de la formation de JSP (JSP2, JSP3 et JSP4)
Module Engagement citoyen et acteurs de la sécurité civile	Néant
Module Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none">- Une épreuve aquatique de sauvegarde individuelle- Une épreuve spécifique de parcours sportif du sapeur-pompier- Une épreuve d'endurance cardio-respiratoire- Une épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs

Les évaluations de fin de cycle 4, certificatives, sont réalisées et organisées sous la responsabilité du directeur départemental des services d'incendie et de secours ou du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et constituent les épreuves du brevet national de jeune sapeur-pompier.

JSP4 – EVALUATION DU MODULE PROMPT SECOURS**Évaluations certificatives****Pré-requis**

Age requis : Dans l'année civile des 16 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs dix-huit ans (conformément au décret 2000-825 – Art.8)

Caractéristiques de l'évaluation

Le module prompt secours fait l'objet d'évaluations formatives ainsi que d'évaluations sommatives à visée certificative au cours de mises en situation pratiques.

Contenus évalués

Rôle et responsabilité du secouriste, attitude du secouriste
 L'organisation des secours et les acteurs
 Les dispositifs de secours, le matériel
 La sécurité individuelle du secouriste
 La sécurité collective
 La transmission de l'alerte
 Les bilans (bilan circonstanciel, bilan d'urgence vitale, bilan complémentaire, transmission du bilan, surveillance)
 Les détresses vitales (recherche et identification d'une détresse vitale, interaction des fonctions vitales, le système ventilatoire et ses détresses, l'obstruction totale ou partielle des voies aériennes, le système circulatoire et ses détresses, les hémorragies et leur traitement, le système nerveux et ses détresses, prise en charge d'une victime inconsciente, arrêt cardiaque et principes d'action, la défibrillation)
 La noyade (prise en charge d'une personne victime de noyade)
 Les malaises et maladies (conduite à tenir)
 Les plaies et brûlures (principes généraux de prise en charge)
 Les principaux types de traumatismes
 Les immobilisations de membres
 Les différentes zones du corps humain

Critères de validation

Respect des points clés et principes d'action relatifs à la mise en situation donnée, définis dans les recommandations aux premiers secours (en ligne sur le site internet du ministère de l'intérieur).

JSP4 – EVALUATION DU MODULE INCENDIE**Evaluations certificatives****Pré-requis**

Age requis : Dans l'année civile des 16 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs dix-huit ans (conformément au décret 2000-825 – Art.8)

Contenus des cycles JSP1, JSP2, JSP3 et JSP4 enseignés

Caractéristiques de l'évaluation**Épreuve écrite :**

Un Questionnaire à Choix Multiple (QCM) ou un Questionnaire à Réponse Ouverte et Courte (QROC) de 20 questions

Épreuves pratiques :

Un atelier pratique au cours duquel est évaluée, par binôme, une situation opérationnelle basée sur une reconnaissance sous ARICO

Un atelier pratique au cours duquel est évaluée, par binôme, une situation opérationnelle basée sur le sauvetage d'une personne ou la protection contre les chutes

Un atelier pratique au cours duquel est évaluée, par binôme, une situation opérationnelle basée sur des établissements de tuyaux et l'utilisation des lances

Contenus évalués**Épreuve écrite portant sur :**

Contenus des évaluations des cycles JSP1, JSP2 et JSP3
 Le rôle de l'équipier au sein du binôme de reconnaissance
 Les différents types de risques et les actions adaptées
 La préservation des traces et indices
 Les notions de prévention appliquée à l'opération
 Les techniques d'autoprotection
 Les phénomènes thermiques

Épreuves pratiques portant sur :

1^{er} atelier pratique :

Une situation opérationnelle, commandée par un chef d'agrès, au cours de laquelle le binôme de JSP procède à une reconnaissance sous ARICO

2^{ème} atelier pratique :

Une situation opérationnelle, commandée par un chef d'agrès, au cours de laquelle le binôme de JSP procède au sauvetage d'une victime avec ou sans l'emploi d'une échelle à mains ou effectue une protection contre les chutes

3^{ème} atelier pratique :

Une situation opérationnelle, commandée par un chef d'agrès, au cours de laquelle le binôme de JSP procède à des établissements de tuyaux et à l'utilisation des lances

Critères de validation

Évaluations certificatives pour l'obtention du Brevet de Jeune Sapeur-Pompier

Épreuve écrite :

Pour valider son épreuve écrite INC, le jeune sapeur-pompier doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20

Épreuves pratiques :

Pour valider individuellement ses épreuves pratiques INC, le jeune sapeur-pompier doit obtenir une mention "apte" à chaque atelier.

JSP4 – EVALUATION DU MODULE OPERATIONS DIVERSES**Évaluations certificatives****Pré-requis**

Age requis : Dans l'année civile des 16 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs dix-huit ans (conformément au décret 2000-825 – Art.8)

Contenus des cycles JSP1, JSP2, JSP3 et JSP4 enseignés

Caractéristiques de l'évaluation**Épreuve écrite :**

Un Questionnaire à Choix Multiple (QCM) ou un Questionnaire à Réponse Ouverte et Courte (QROC) de 10 questions

Épreuves pratiques :

Un atelier pratique au cours duquel est évaluée, individuellement, la description et la mise en œuvre des matériels d'opérations diverses présentés au cours des 4 cycles de formation.

Contenus évalués**Épreuve écrite portant sur :**

Contenus des évaluations des cycles JSP2 et JSP3
La typologie des ascenseurs
Le cadre opérationnel et la procédure d'intervention sur les ascenseurs

Épreuves pratiques portant sur :

Contenus des évaluations des cycles JSP2 et JSP3
Les matériels de calage temporaire
Le matériel de protection des biens

Critères de validation

Évaluations certificatives pour l'obtention du Brevet de Jeune Sapeur-Pompier

Épreuve écrite :

Pour valider son épreuve écrite DIV, le jeune sapeur-pompier doit obtenir une note égale ou supérieure à 05/10

Épreuves pratiques :

Pour valider son épreuve pratique DIV, le jeune sapeur-pompier doit obtenir une mention "apte" à l'atelier

JSP4 – EVALUATION DU MODULE ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**Évaluations certificatives****Pré-requis**

Age requis : Dans l'année civile des 16 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs dix-huit ans (conformément au décret 2000-825 – Art.8)

Contenus des cycles JSP1, JSP2, JSP3 et JSP4 enseignés

Caractéristiques de l'évaluation**Épreuves sportives :**

Une épreuve aquatique de sauvegarde individuelle

Une épreuve spécifique dénommée parcours sportif du sapeur-pompier

Une épreuve d'endurance cardio-respiratoire

Une épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs

Contenus évalués

Néant

Critères de validation

Évaluations certificatives pour l'obtention du Brevet de Jeune Sapeur-Pompier

Épreuves sportives :

Pour valider ses épreuves sportives, le jeune sapeur-pompier doit obtenir une mention "apte" à chaque épreuve.

ORGANISATION DES EVALUATIONS CERTIFICATIVES - CYCLE JSP4

Les évaluations de fin de cycle 4, certificatives, sont réalisées et organisées sous la responsabilité du directeur départemental des services d'incendie et de secours ou du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et constituent les épreuves du brevet national de jeune sapeur-pompier.

MODULE PROMPT SECOURS

L'évaluation sera faite sous forme d'évaluations sommatives à visée certificative au cours de mises en situation pratiques.

Sous forme de questions/réponses, les évaluateurs peuvent vérifier le niveau d'acquisition des connaissances théoriques du module de formation prompt secours.

MODULE INCENDIE

Épreuve écrite

Le questionnaire (QCM ou QROC) comprend 20 questions portant sur les cycles JSP1, JSP2, JSP3 et JSP4 et abordant les contenus mentionnés dans la fiche Eval INC JSP4 du référentiel d'évaluation.

Ayant une finalité certificative, le questionnaire est noté sur 20. Pour valider son épreuve, le jeune sapeur-pompier doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20.

Épreuves pratiques

1^{er} atelier : Mise en situation opérationnelle basée sur la mise en œuvre de l'ARICO

Au cours de cette épreuve certificative, un évaluateur prend le rôle de chef d'agrès. Les JSP sont répartis en binôme. Chaque JSP tire au sort son rôle au sein du binôme (chef ou équipier).

Sur une mise en situation concrète et réaliste, le chef d'agrès donne la mission au binôme de procéder, sans visibilité, à la reconnaissance d'un local.

Un dispositif permettant d'évaluer la réalisation complète et correcte de la reconnaissance peut être mis en place (objet à ramener par le binôme, point de passage obligatoire dans le parcours, ...)

La durée de la reconnaissance ne doit pas excéder 20 minutes.

Sous forme de questions/réponses, les évaluateurs peuvent vérifier le niveau d'acquisition des connaissances théoriques relatives à la mise en œuvre de l'ARICO.

Les grilles de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes correspondantes sont remplies directement sur les livrets de suivi individuels des JSP par les évaluateurs.

Pour être déclaré "apte" et valider son épreuve, aucune case grisée de la colonne "Non acquis" ne doit être cochée sur la grille de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes.

2^{ème} atelier : Mise en situation opérationnelle basée sur la mise en œuvre du LSPCC avec ou sans l'emploi d'une échelle à mains

Au cours de cette épreuve certificative, un évaluateur prend le rôle de chef d'agrès. Les JSP sont répartis en binôme. Chaque JSP tire au sort son rôle au sein du binôme (chef ou équipier).

La manœuvre porte sur l'un des trois thèmes suivants :

- Sauvetage par l'extérieur
- Sauvetage en excavation
- Protection contre les chutes

La manœuvre tirée au sort sera identique à tous les binômes pour chacun des trois thèmes précités.

Sur une mise en situation concrète et réaliste, le chef d'agrès donne la mission au binôme soit de procéder au sauvetage d'une victime soit de mettre en œuvre la procédure de protection contre les chutes pour réaliser une progression horizontale. Pour les manœuvres, le chef d'agrès peut demander l'utilisation d'une échelle à mains.

Sous forme de questions/réponses, les évaluateurs peuvent vérifier le niveau d'acquisition des connaissances théoriques relatives à la mise en œuvre du LSPCC et à l'utilisation d'une échelle.

Les grilles de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes correspondantes sont remplies directement sur les livrets de suivi individuels des JSP par les évaluateurs.

Pour être déclaré "apte" et valider son épreuve, aucune case grisée de la colonne "Non acquis" ne doit être cochée sur la ou les grilles de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes.

3^{ème} atelier : Mise en situation opérationnelle basée sur une manœuvre incendie

Au cours de cette épreuve certificative, un évaluateur prend le rôle de chef d'agrès. Les JSP sont répartis en binôme. L'épreuve met en œuvre simultanément deux binômes: un BAT et un BAL.

Chaque JSP tire au sort son binôme (BAT ou BAL) et tire au sort son rôle au sein du binôme (chef ou équipier).

Sur une mise en situation concrète et réaliste, le chef d'agrès donne la mission aux binômes d'établir les moyens hydrauliques correspondants à une situation opérationnelle définie par le jury. Les établissements peuvent se dérouler en étage, en sous-sol, par l'extérieur, par les communications existantes...

Les manœuvres sont réalisées en eau, en utilisant les matériels de base des binômes et conformément aux procédures opérationnelles définies par le GNR établissement des lances ou le règlement opérationnel du SDIS.

Sous forme de questions/réponses, les évaluateurs vérifient également, durant l'évaluation, les connaissances théoriques des JSP sur les règles relatives aux établissements.

Les grilles de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes correspondantes sont remplies directement sur les livrets de suivi individuels des JSP par les évaluateurs.

Pour être déclaré "apte" et valider son épreuve, aucune case grisée de la colonne "Non acquis" ne doit être cochée sur la grille de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes.

MODULE OPERATIONS DIVERSES

Épreuve écrite

Le questionnaire (QCM ou QROC) comprend 10 questions portant sur les cycles JSP2, JSP3 et JSP4 et abordant les contenus mentionnés dans la fiche Eval DIV JSP4 du référentiel d'évaluation.

Ayant une finalité certificative, le questionnaire est noté sur 10. Pour valider son épreuve, le jeune sapeur-pompier doit obtenir une note égale ou supérieure à 05/10.

Épreuve pratique : Atelier sur les matériels d'opérations diverses

Il est demandé aux JSP, individuellement, de décrire et de mettre en œuvre les matériels d'opérations diverses mentionnés dans la fiche Eval DIV JSP4 du référentiel d'évaluation.

Les grilles de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes correspondantes sont remplies directement sur les livrets de suivi individuels des JSP par les évaluateurs.

Pour être déclaré "apte" et valider son épreuve, aucune case grisée de la colonne "Non acquis" ne doit être cochée sur la grille de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes.

MODULE ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

L'ensemble des épreuves devra, dans leur phase d'apprentissage comme au cours des évaluations, être réalisé le plus rapidement possible dans le respect des conditions préventives des accidents liés aux activités physiques. Les apprenants comme les encadrants devront prendre en compte l'importance des attitudes et comportements qui favorisent l'apprentissage et la réalisation des performances souhaitées dans le respect du bien-être de l'adolescent.

Pour être déclaré "apte" et valider son épreuve, le jeune sapeur-pompier doit respecter tous les critères de validation définis dans le règlement technique des épreuves d'évaluation de la condition physique.

Épreuve aquatique de sauvegarde individuelle

Basée sur une épreuve de nage, préférentiellement en piscine, il est demandé aux jeunes sapeurs-pompiers de nager une distance de 50 mètres sans s'arrêter, sans aide, avec la technique de son choix et de sortir de l'eau par ses propres moyens.

L'objectif de cette épreuve est de s'assurer que tout jeune sapeur-pompier, au terme de ses 4 cycles de formation, est capable d'assurer sa propre sécurité et de se sortir seul du milieu aquatique (lac, piscine, canal...) dans lequel il serait tombé accidentellement.

Épreuve spécifique dénommée parcours sportif du sapeur-pompier

Cette épreuve est basée sur la réalisation, en courant, du parcours sportif du sapeur-pompier en respectant les caractéristiques techniques propres à chaque catégorie (cadets, cadettes, juniors homme et juniors femmes).

L'objectif de cette épreuve est de s'assurer que tout jeune sapeur-pompier, au terme de ses 4 cycles de formation, est capable physiquement de reproduire, sur un parcours de motricité, des actions que tout sapeur-pompier peut retrouver en opération : sauter, ramper, passer un obstacle, garder l'équilibre, tirer un dévidoir, etc.

Épreuve d'endurance cardio-respiratoire

Basée sur une épreuve de course à pied, il est demandé aux jeunes sapeurs-pompiers de courir, sans s'arrêter, sur une durée de 12 minutes et de réaliser une distance minimum de 2 000 mètres.

L'objectif de cette épreuve est de s'assurer que tout jeune sapeur-pompier, au terme de ses 4 cycles de formation, est capable de gérer son allure de course à pied, lui permettant de couvrir au minimum la distance demandée dans un temps donné.

Épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs

Basée sur une épreuve de grimper de corde, il est demandé aux jeunes sapeurs-pompiers de monter :

- une corde de 5 mètres bras seuls ou bras et jambes pour les filles,
- une corde de 5 mètres bras seuls ou deux cordes de 5 mètres bras et jambes pour les garçons.

À défaut d'installations pour réaliser l'épreuve de grimper de corde, celle-ci est remplacée par une épreuve de tractions dynamiques en supination. Il est demandé aux jeunes sapeurs-pompiers de monter trois tractions pour les filles et cinq pour les garçons.

L'objectif de cette épreuve est de s'assurer que tout jeune sapeur-pompier, au terme de ses 4 cycles de formation, possède une force musculaire suffisante dans les bras pour se sortir d'une situation difficile en opération. À ce titre, les gestes sont réalisés le plus rapidement possible sous réserve du respect des postures, attitudes et comportements préventifs des risques liés aux activités physiques.